

VENTOUX

MAGAZINE

Sablet
DANS LA PEAU
D'UN POILU

Mazan
L'ARTISTE
DU COUPE-CHOUX

Vaucluse
LES AILES
DU PLAN DE DIEU

Carpentras
UNE ÉCOLE
POUR LE JEU VIDÉO

Montbrun-les-Bains
LE THERMALISME
DE LA DISCORDE

Printemps 2018

R 29497 - N°36 - F: 4,90€



Drôme
LOUP OU ÉLEVAGE,
FAUT-IL CHOISIR ?





DOSSIER ÉCONOMIE LOCALE

MONTBRUN-LES-BAINS : DE L'EAU DANS LE GAZ...



L'extension programmée des thermes continue à faire des vagues et des remous dans tout le village. Seul un juste concordat trouvé entre la commune et l'exploitant « Valvital » pourra permettre d'envisager sereinement la réalisation de ce projet. Il est indissociable d'un meilleur avenir touristique et économique dont bénéficierait toute cette authentique région des Baronnies provençales.

Textes : Jean-Louis Uhl, Julie Charlon - Photos : Philippe Abel, Christophe Constant

Quel est le dénominateur commun entre deux petites communes rurales du Vaucluse, Malaucène, Bédoin, et leur voisine drômoise, Montbrun-les-Bains, qui, altière, surplombe la vallée du Toulourenc ? C'est un sentiment de crispation exprimé par une légitime fronde citoyenne qui dénonce sur la place publique certains projets d'aménagement (ou de déménagement) du territoire qua-

lifés de disproportionnés, démesurés, colossaux ou même pharaoniques dont la réalisation - disent leurs détracteurs - pourrait briser les équilibres précaires de l'arrière-pays provençal et chambouler l'environnement de façon irréversible et l'existence même des autochtones...

À Malaucène, la contestation s'est cristallisée contre l'implantation d'un complexe touristique avec notamment un projet hôtelier haut de gamme ● ● ●



érigé sur le site des anciennes papeteries. Les défenseurs de la nature et du Vallon du Groseau redoutent que ce projet grandiose (hôtel de luxe 4 étoiles avec ses 80 chambres, 25 appart-hôtels et 50 villas disponibles à la location) dénature ce bijou du patrimoine et du bien commun. **À Bédoin**, un collectif accentue sa mobilisation pour contrecarrer un autre projet touristique-commercial et sportif : un hôtel 4 étoiles de 100 chambres, deux restaurants, un cinéma, trois musées, une piscine, une surface commerciale dédiée au vélo et un vélodrome couvert. Les opposants redoutent « que la création d'un ghetto pour riches ne dévitalise le cœur du village »...

À Montbrun-les-Bains, c'est le projet d'extension des thermes qui, depuis de longs mois, fait couler beaucoup d'encre et de salive, divisant le pays en deux clans et ce jusqu'au sein même de l'assemblée communale où siègent onze élus. Dans les trois cas précités les porteurs de projets et les majorités municipales respectives affirment que ces futures réalisations favoriseront sans conteste un développement économique maîtrisé et par corrélation dynamiseront l'emploi dans une région qui a trop tendance à ronronner sur ses lauriers et à se reposer sur les acquis d'un tourisme traditionnel parfois en panne d'imagination. Et de répéter aux opposants, tel un leitmotiv : « Le train du progrès ne passe qu'une fois, c'est maintenant qu'il faut le prendre si on ne veut pas rester planté sur le quai ! ». Certes, encore

faut-il que les gestionnaires municipaux n'agissent pas en catimini et ne mettent pas subrepticement la charrue avant les bœufs pour faire entériner tel ou tel projet extraordinaire dans ces contrées encore authentiques de la France profonde. En effet les populations locales redoutent - fantasmes ou pas - d'être submergées par un flux de touristes, de vacanciers ou de curistes trop important. Haro sur les envahisseurs !

Création d'un espace « Nature et bien-être »

Référencé sur le guide des « Plus Beaux Villages de France », Montbrun-les-Bains - qui a vu récemment son label renouvelé par l'institution chère à Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse - puise son nom, son renom et sa vitalité économique sur l'exploitation de ses thermes dont le devenir est depuis presque deux ans au cœur d'un débat politique et citoyen aussi intense que mouvementé. En effet la destinée de cette charmante petite commune de 438 habitants - au XIX^{ème} siècle elle en comptait quelque 1300 avant de subir progressivement l'irréversible exode rural - est aujourd'hui plus que jamais liée au programme de développement du centre de Thermalisme décidé par le groupe Valvital qui gère dix autres stations thermales en France sous l'égide de la Compagnie Européenne des Bains. Voici déjà deux ans, au regard de la très bonne fréquentation

QUATRE MILLE CURISTES À L'HORIZON 2020

La station thermale de Montbrun-les-Bains, connue au cours de la décennie écoulée un développement soutenu et constant en vue de l'accueil de 700 curistes en 2006 à 2700 curistes en 2018. Le seuil de saturation est atteint pour 2018 par l'affiche « complet » plus d'un mois à l'avance. La réalisation du projet actuel devrait permettre d'envisager à terme l'accueil de quelque 4000 bénéficiaires de soins et répondre ainsi aux attentes exprimées. La pose de la première pierre de ce complexe thermal devra être en 2019 et il serait ouvert au public pour la fin 2020.



DU TEMPS DES ROMAINS... À NOS JOURS

Le centre de thermalisme de Montbrun-les-Bains constitue de toute évidence le moteur de la vie économique du village et de la région immédiate. Les sources d'eau fortement sulfurées étaient déjà connues et appréciées à l'époque des Romains et la station thermale fut très en vogue dès le XVI^{ème} siècle. La rhumatologie et les affections des voies respiratoires sont aujourd'hui au cœur des activités de cet unique établissement thermal que compte le département de la Drôme.

de l'établissement thermal, l'exploitant songeait à mettre en œuvre un vrai plan de développement. Avec pour objectif, d'une part, accroître les activités à caractère médical dans le bâtiment existant, d'autre part, augmenter la clientèle de soins de « remise en forme » au sein d'une nouvelle bâtisse spécialement dédiée à ce projet. Cette seconde thématique orientée sur « Nature et Bien Être » s'inscrivait d'ailleurs parfaitement dans l'image que s'efforce d'impulser avec succès le Parc des Baronnies Provençales avec notamment les actions conduites en faveur des plantes aromatiques et la culture du tilleul. C'est pourquoi, dès le début, la présidente du Parc naturel régional des Baronnies Provençales,

Henriette Martinez, fut aux avant-postes pour soutenir avec son énergie habituelle le dossier en l'inscrivant dans le cadre de l'Espace Valléen pourvoyeur de subsides indispensables à l'étude de faisabilité. Afin de réunir tous les atouts pour parvenir à un montage financier plausible pour un projet d'importance estimé grosso modo à 4,5 millions d'euros.

Vendre ou ne pas vendre, telle est la question...

Au fil de rencontres régulières avec les élus et l'ébauche de négociations, le groupe Valvital manifestait la volonté de se porter acquéreur du foncier et de la station thermale ● ● ●

LE MAIRE, DIDIER GILLET : UNE CHANCE À SAISIR POUR ÉVITER DE DISPARAÎTRE »...

à Besançon en 1960, Didier Gillet a quitté la région comtoise peu après l'an 2000 pour venir s'établir dans les Baronnies Provençales, plus précisément à Montbrun-les-Bains, et y poursuivre une carrière professionnelle de conseiller dans l'institution bancaire. En qualité aujourd'hui de directeur du Crédit agricole des caisses locales de Buis-les-Bains, Séderon, et bien sûr Montbrun-les-Bains où son épouse, Françoise, est pharmacienne. C'est aux élections municipales de 2008 que Didier Gillet se lance avec succès dans la vie municipale. Elu maire puis réélu en 2014 il se considère aujourd'hui plutôt satisfait de la gestion communale au fil des deux mandats « qui permet de faire vivre notre village dans les meilleures conditions et de créer une belle dynamique économique et touristique ». L'emploi dans le village pour une population de 438 habitants, Montbrun-les-Bains se doit de mettre en œuvre des moyens pour favoriser la pluriactivité et améliorer

l'économie locale. L'extension des thermes est un atout supplémentaire du développement. « Il ne s'agit pas pour autant d'avancer à la hussarde » affirme le premier magistrat qui poursuit : « On ne peut pas se permettre de laisser passer cette chance, c'est un projet d'avenir pour tout le territoire, sinon on va disparaître ». D'autant que la démographie est ici hésitante et qu'en outre la petite école communale avec aujourd'hui sa quarantaine d'élèves a perdu une classe à la rentrée scolaire de septembre dernier.



communale ; proposition qui, de prime bord, semblait recevoir l'assentiment du maire Didier Gillet mais allait bien vite provoquer de vives réactions chez certains édiles peu enclins « à brader ce patrimoine, à abandonner ce bien public à un consortium privé ». L'association « Bien vivre à Montbrun » - dont nous donnons ci-après largement le point de vue - montait aussitôt au créneau pour dénoncer l'opacité du projet. Partisans et adversaires de ce partenariat public-privé ne se manquèrent donc pas de mettre en avant sur la place publique (avec plus ou moins de modération et de subtilités dans leurs propos ou leurs écrits) avantages et inconvénients d'un tel projet qui allait être retenu dans le cadre du nouveau plan thermal 2016-2020 mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes avec une enveloppe budgétaire globale de vingt millions d'euros. Sur ces crédits destinés à favoriser l'essor du thermalisme régional, la somme de 1,5 millions d'euros serait allouée à la construction du nouveau bâtiment thermal de Montbrun-les-Bains et 500 000 euros attribués à l'aménagement du village.

Un comité de pilotage sous l'autorité préfectorale

Au cours des mois de janvier et février un comité de pilotage mis en place sous l'égide de la sous-préfète de Nyons devait permettre de faire cheminer le dossier et d'apporter des réponses précises et chiffrées aux nombreuses questions essentielles restées encore en suspens. C'est à partir de l'étude de l'ensemble de tous les éléments tangibles et des différentes options et autres alternatives possibles que la décision la plus judicieuse devrait donc être prise dans le double intérêt de la station thermal et bien-sûr des Montbrunoises et des Montbrunois. Il est clair que Valvital et la Caisse des Dépôts se seront positionnés sur le projet global une fois l'engagement financier de la Région officiellement confirmé. Dans cette hypothèse la pose de la première aurait donc lieu l'an prochain afin que le complexe des thermes « new-look » puisse ainsi être fin prêt pour la saison 2020.

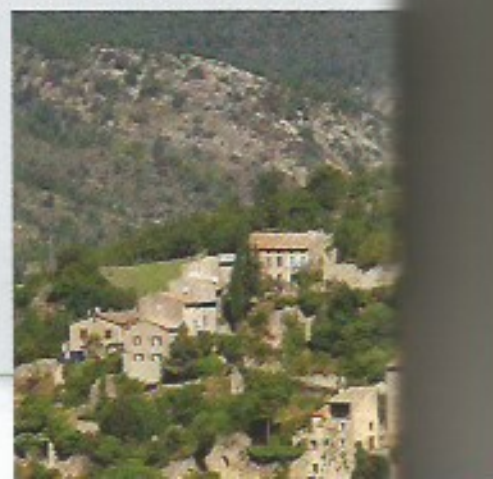


CONTESTATION CITOYENNE

L'association Bien Vivre à Montbrun réclame plus de concertation et l'étude de solutions alternatives.

Didier Delhuille, président de « Bien Vivre à Montbrun », et Lucile Collet, membre du bureau reviennent sur l'histoire de la station thermal au cours des trente dernières années. De 1987 à 1997, les thermes, propriété de la commune de Montbrun-les-Bains, ont été exploités par les Mutuelles de France, sous Délégation de Service Public (DSP). En 1997, une nouvelle DSP a été conclue avec le groupe Valvital, expirant le 31/12/2026 et modifiée à plusieurs reprises par avenant, le dernier en 2007, lors de la première extension des thermes financée intégralement par les collectivités publiques et destinée à accueillir 1500 curistes. La fréquentation croissante du domaine, 2500 curistes en 2017, a amené l'exploitant à envisa-

ger une nouvelle extension permettant d'accueillir plus de curistes et développer l'activité « remise en forme » dans un bâtiment dédié. La municipalité a présenté un dossier dans le cadre du plan thermal 2016-2020 mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et envisage de céder complètement les thermes à Valvital. Interpelés par les études de ressources en eau, des études juridiques et les résultats des exercices comptables, des Montbrunois s'interrogeant sur la pertinence de ce projet, ont créé, en mars 2017, une association « Bien Vivre à Montbrun » (BVM) qui regroupe déjà 150 adhérents et 50 sympathisants. Pour BVM, la ressource en eau thermal n'est pas assurée, le développement à long



terme de Montbrun n'est pas suffisamment étudié et des questions se posent quant à la pérennité des ressources financières de la commune.

Histoires d'eau

La réflexion s'appuie sur une étude hydrogéologique du Bureau de recherches géologiques et minières qui a évalué à 163 m³/jour le seuil à ne pas dépasser. La fréquentation maximale, évaluée à 1500 curistes, est largement dépassée actuellement (2500 curistes annuels), or le projet envisage de porter ce chiffre à 4000. Le dernier suivi de consommation effectué par le bureau d'études Idées Eaux, en août 2017, met déjà en évidence « une descente régulière depuis juin... ce qui confirme qu'à près de 160m³/j, le forage est surexploité ». Le projet municipal prévoit une campagne de recherche en eau thermale (prospection, forage et protection du périmètre) sur 3 ans, sans aucune certitude quant aux résultats. Trouver de l'eau thermale avec les mêmes qualités que celle pour laquelle les agréments ont été délivrés, en quantité suffisante et sur des terrains n'appartenant pas à la commune, reste, pour l'association BVM, un préalable indispensable à tout engagement dans un projet d'extension.

Le bien-vivre des habitants

Un tournant, mal négocié, aurait pour conséquence de détruire les atouts qui ont initié l'attrait du village et de ses alentours (qualité des soins, authenticité du territoire, qualité d'accueil par l'implication des autochtones). Or les premiers symptômes d'une dégradation commencent à apparaître à Montbrun : le bien-vivre des habitants se détériore (fermeture d'une classe, désert médical, manque de logements à l'année, hausse du foncier), les retombées économiques ne servent qu'une minorité d'acteurs (hébergeurs, commerçants, médecin thermal et pharmacie) et ne bénéficient pas aux habitants les plus fragiles (jeunes, précaires et personnes âgées). Les curistes évoquent aussi une dégradation de la qualité des soins : augmentation des cadences et soins chronométrés génèrent stress pour le personnel et mécontentement du public. Trois médecins inter-

venaient pour 1500 curistes, et en 2017 seulement deux médecins officient pour 2500 curistes. Pour accompagner les 4000 curistes envisagés, il faudrait entre 6 et 8 médecins ce qui semble irréaliste dans la conjoncture actuelle. Les soins en ORL ne sont plus réalisés et il n'y a pas assez de masseurs-kinésithérapeutes. La cure prévoit 3 visites médicales or, depuis 3 ans, seules 2 visites sont assurées.

Un partenariat public-privé

Pour l'association BVM, « le projet actuel s'apparente à une opération immobilière en faveur d'une entreprise privée qui occulte les problèmes macro sociaux et économiques à moyen et long terme. Sécuriser les acquis en restant une petite station thermale et en conservant la maîtrise publique est pour nous le meilleur choix. Pour assurer le développement, il faut l'accompagner d'une politique publique volontaire concertée, garantissant à la fois la maîtrise de la qualité des soins pour les curistes et le partage des retombées économiques pour l'ensemble des Montbrunois. »

L'association BVM a étudié les stations thermales qui travaillent sous un régime de DSP et a comparé les redevances pratiquées dans ces communes. À Montbrun-les-Bains, cela représente 3,4% du chiffre d'affaires (CA 2016/ 2.300.000€), pour d'autres stations gérées par Valvital, le taux est de 12,4 %, ce qui représente un manque à gagner de l'ordre de 150.000 € par an pour la commune, soit 15% de ses recettes. La DSP actuelle étant très déséquilibrée (concession de 29 ans, aucun investissement du délégataire, redevance minorée), deux cabinets d'avocats différents préconisent une renégociation, à plus forte raison dans l'hypothèse d'une extension, qui assurerait des ressources annuelles conséquentes pour la commune alors que la cession ne représente qu'un apport ponctuel de trésorerie. Enfin, l'inquiétude concernant l'avenir des deux entreprises locales fragilisées par le PPRI (Plan de prévention du risque inondation) et la baisse constante des dotations de l'État, conforte BVM dans l'idée que le projet de développement du village doit être global, diversifié et réfléchi sur du long terme ». ●

